

LES CONCOURS PUBLICS À L'AGRICULTURE EN 2008

En 2008, les concours publics à l'agriculture (hors protection sociale) s'élèvent à 15,5 milliards d'euros. Ils sont quasiment stables (- 0,4 %). Les aides en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux, plus directement destinées au secteur de l'agriculture, baissent de 0,9 % : les soutiens aux marchés et revenus agricoles ne varient pas tandis que ceux tournés vers le développement rural diminuent ; en revanche, les aides consacrées à la lutte contre les maladies des animaux et des végétaux progressent très nettement.

L'année 2008 est marquée par une forte mobilisation pour lutter contre la fièvre catarrhale ovine et par la poursuite de la montée en charge du nouveau règlement de développement rural 2007-2013.

Stabilité des aides aux marchés et revenus agricoles

En 2008, les aides aux marchés et revenus agricoles sont stables à 9,3 milliards d'euros.

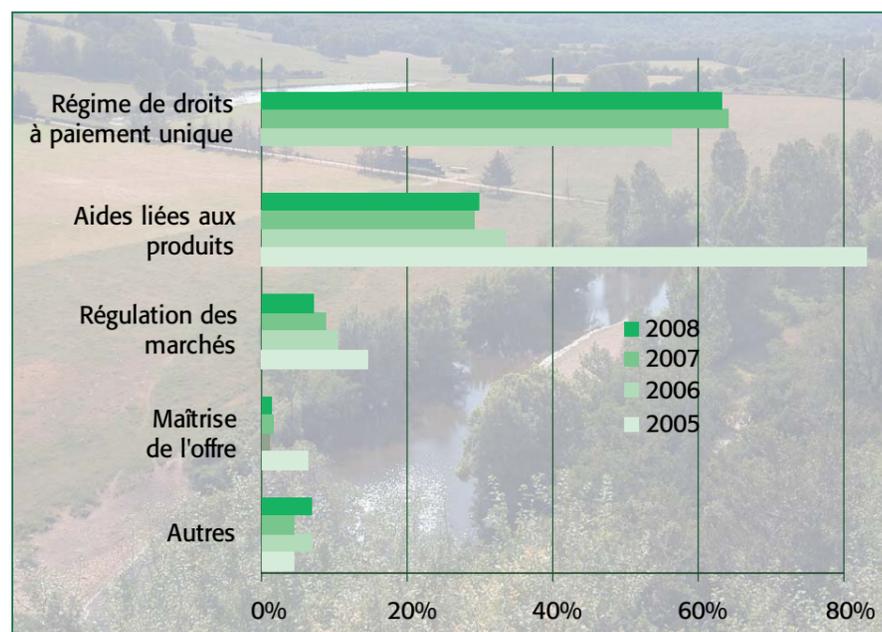
Les aides de régulation des marchés, de maîtrise de l'offre (hors fonds de restructuration du sucre) et d'aide alimentaire diminuent significativement (*graphique 1*).

Les autres grands types de soutiens augmentent. Ces hausses sont essentiellement dues à celles des aides aux montants les plus élevés : droits à paiement unique, aide compensatrice à l'hectare des céréales, oléagineux, protéagineux (COP), PMTVA, remboursements de TIPP. Elles sont également dues aux soutiens nationaux apportés aux filières en crise et à la prise en charge des intérêts des emprunts, notamment pour les éleveurs et les entreprises affectées par la fièvre catarrhale ovine (FCO).

A l'inverse, plusieurs autres aides de marchés et revenus agricoles diminuent. Ces baisses s'expliquent par la priorité de paiement accordée aux secteurs en crise.

Les aides découplées liées au régime des DPU (5,8 milliards) augmentent légèrement (+ 2 %) : revalorisation de la betterave chicorée, intégration dans les DPU des aides tomate pour transformation et cerises, paiement du solde des réserves 2007.

1 - LES AIDES AUX MARCHÉS ET REVENUS AGRICOLES *



* Hors fonds de restructuration sucrière

Autres : organisation et modernisation des filières, promotion et qualité des produits, aide alimentaire, gestion des aléas de production et allègement des charges

Source : MAAP-SAFSL

Les aides de régulation des marchés (641 millions) reculent de 20 %, après une baisse de 24 % en 2007.

Les restitutions à l'exportation (211 millions) baissent de 18 %. En 2008, seuls deux secteurs conservent des restitutions significatives : le secteur sucrier, dont les restitutions reculent nettement, et le secteur de l'aviculture, dont les restitutions augmentent

Les dépenses d'intervention (96 millions), qui concernent quasi exclusivement les aides européennes au secteur vitivinicole liées à la distillation, et les aides à l'écoulement sur le marché intérieur (91 millions), uniquement européennes, reculent fortement (respectivement - 30 % et - 27 %).

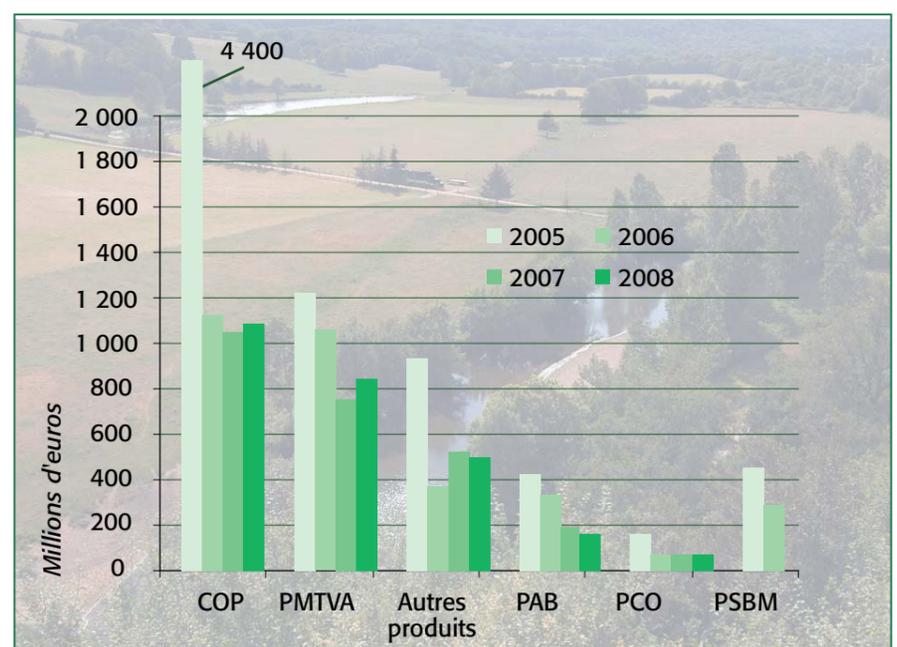
Les autres soutiens pour la régulation des marchés diminuent globalement mais les aides aux produits végétaux et animaux (34 millions) augmentent.

Les aides liées aux produits (2,7 milliards) sont en hausse modérée (+ 2 %) (*graphique 2*).

Les aides nationales augmentent de 15 % en raison essentiellement de la gestion exceptionnelle de la campagne 2006 de la PMTVA, dont le montant payé en 2007 avait été particulièrement faible. Par ailleurs, les éleveurs ont perçu 21 millions d'aides au titre de la crise de la FCO après 4 millions en 2007. La plupart des autres aides nationales diminuent.

Les aides européennes (2,5 milliards) varient peu (+ 1 %). L'aide compensatrice COP se maintient à 1,1 milliard (+ 3 %). Pour tenir compte des difficultés rencontrées par les éleveurs du fait de la FCO, la Commission européenne a autorisé la France à verser une avance dès le 15 octobre pour les primes à la brebis, qui diminuent toutefois à 71 millions. La communauté a également permis à la France de verser en 2008 80 % du montant de la PMTVA et de la PAB au lieu de 60 %. Le montant de la prime de base PMTVA progresse ainsi à 696 millions mais la PAB (182 millions) recule en raison des différences de paiement des soldes des campagnes 2006 et 2007. Les autres aides européennes (480 millions) baissent globalement de 10 %. Parmi elles, l'aide compensatrice bananes (129 millions) diminue de 35 %, le montant 2007 intégrant le paiement du solde 2006, tandis que le montant supplémentaire (84 millions) progresse de 25 % avec l'augmentation du taux de modulation et les aides fruits et légumes (44 millions) sont couplées en 2008 dans le cadre d'un régime transitoire de cinq ans.

2 - LES AIDES LIÉES AUX PRODUITS



Source : MAAP-SAFSL

Hors les montants relatifs au fonds temporaire pour la restructuration de l'industrie du sucre dans la Communauté européenne, les aides de maîtrise de l'offre (134 millions) diminuent de 11%. La baisse est imputable aux aides européennes avec le recul de l'aide compensatrice au retrait des terres et de l'aide pour l'abandon des superficies plantées en vigne. A l'inverse, l'aide nationale à la cessation d'activités laitières augmente du fait de l'accélération de la baisse du nombre des exploitations laitières.

Les recettes du fonds temporaire pour la restructuration de l'industrie du sucre, provenant des fabricants de sucre qui détiennent un quota de sucre, d'isoglucose ou d'inulines, s'élèvent à 557 millions, soit 21 % de plus qu'en 2007. Elles viennent en déduction des aides à la restructuration allouées aux industriels qui abandonnent, partiellement ou totalement, leur production sous quota ainsi que des aides transitoires pour les raffineries à temps plein. L'ensemble de ces aides s'élève à 44 millions en 2008, après 18 millions en 2007. Sur ces deux années, le solde, comptabilisé dans les concours publics, est donc négatif.

Les aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières (122 millions) progressent de 29%. Les aides nationales (62 millions) augmentent de 85 % tandis que les soutiens européens (60 millions) baissent globalement de 1 %.

Les aides en faveur d'actions de promotion et de qualité des produits (89 millions) augmentent de 14 %.

L'aide alimentaire (76 millions) diminue de 12%. Seuls les soutiens européens de distribution de beurre et de riz « aux défavorisés » de l'UE augmentent.

Les aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègements de charges progressent globalement de 9 % mais de fortes évolutions de sens contraire affectent les différentes aides prises individuellement.

Les remboursements de TIPP atteignent 168 millions après 76 millions en 2007. Cette forte hausse est due à des dates de paiement très différenciées entre les deux années.

Les aides de l'Etat liées aux calamités chutent de 110 à 36 millions. La subvention au FNGCA passe de 82 à 32 millions ; elle est destinée à poursuivre la couverture des intempéries antérieures à 2008 et une partie du gel et des inondations 2008.

A l'inverse, l'Etat a triplé ses versements au titre du FAC (22 millions) pour financer la prise en charge des intérêts de prêts.

Hausse des aides en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux

Les soutiens en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux (416 millions) progressent de 17 %.

Les aides consacrées à la lutte contre les maladies des animaux et des végétaux (234 millions) augmentent de 32%. La cause principale en est la FCO. Les paiements s'élèvent à 47 millions pour les vaccins et 32 millions pour les indemnités d'abattages.

Les aides destinées à la protection des végétaux (23 millions) progressent de 23 % mais les aides destinées aux opérations de suivi des risques phytosanitaires diminuent.

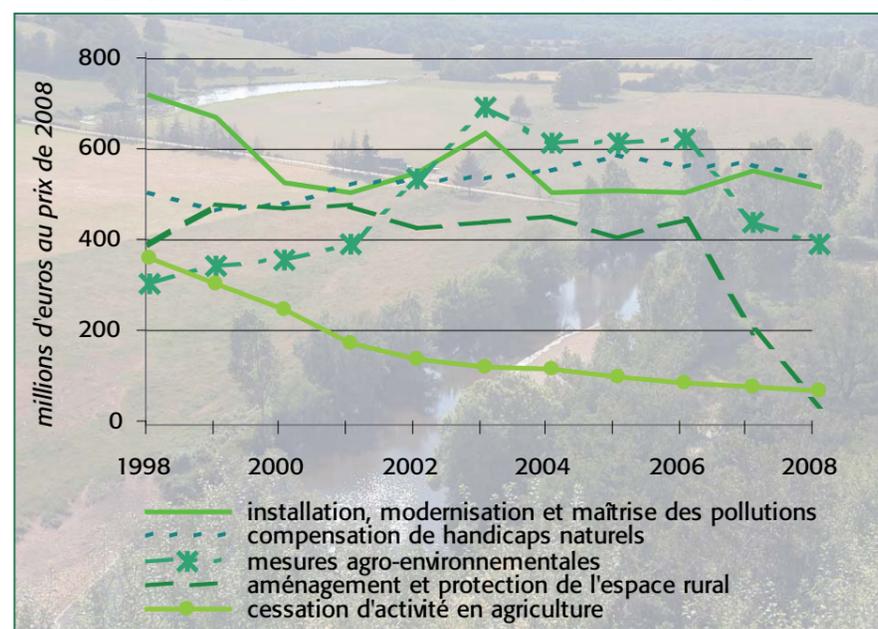
Les aides au service public de l'équarrissage (142 millions) sont stables alors que celles en faveur de l'élimination des farines animales (40 millions) augmentent de 17 %.

Fin de l'ancien plan de développement rural et démarrage progressif du nouveau

En 2008, les soutiens au développement rural (1,7 milliard) baissent de 8 % (graphique 3). Ce recul résulte essentiellement de l'arrivée à échéance du programme Leader+, de l'extinction du cofinancement FEOGA-O des DOCUP des zones d'objectif 1 de la programmation 2000-2006 et de la diminution du paiement du stock des mesures de cette ancienne programmation. De surcroît, 2008 est la première année complète de mise en œuvre de la programmation 2007-2013 et les nouveaux dispositifs ne montent que progressivement en puissance, en particulier l'axe 3 (qui vise au maintien et au développement de l'attractivité des zones rurales) et l'axe Leader qui n'a pas fait l'objet de versements en 2008.

Hors mesures forestières, le PDRH et les cinq programmes de développement régionaux (pour la Corse et chacun des départements d'Outre-Mer) représentent, en 2008, 79% de l'ensemble des soutiens publics en faveur du développement rural. Ils sont quasi-stables (- 0,7 %) à 1,4 milliard.

3 – EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOUTIENS AU TITRE DU DEVELOPPEMENT RURAL



Source : MAAP-SAFSL

Les aides à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions (503 millions) baissent globalement de 4 %. La bonification des prêts d'investissement (166 millions) diminue, après une forte hausse en 2007. La dotation jeunes agriculteurs (DJA) recule également. Les mesures liées à la modernisation et aux investissements dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) et des contrats d'agriculture durable (CAD) continuent de baisser.

A l'inverse, le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) progresse de 46 % à 132 millions : en 2007, seul le paiement de dossiers « en stock » était intervenu, alors qu'en 2008, des paiements de dossiers issus de la nouvelle programmation ont également eu lieu ; en outre, les files d'attente constatées en 2007 ont été totalement résorbées. Les dépenses d'aménagement foncier et hydraulique augmentent pour la cinquième année consécutive.

Les aides pour la cessation d'activité (69 millions) **poursuivent leur mouvement de repli** (- 7%). L'indemnité viagère de départ est fermée à de nouveaux entrants depuis 1990. Les préretraites concernent de moins en moins de nouveaux bénéficiaires et le passage de l'âge de la préretraite de 55 à 57 ans en 2007 a accéléré la baisse du nombre de bénéficiaires potentiels.

Les aides versées pour compenser les handicaps naturels (518 millions) **reculent** de 3 %. L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) en représente plus de 95 %.

Les dépenses liées aux mesures agro-environnementales (380 millions) **baissent** de 8 %. Le repli est dû à la chute des CTE qui arrivent à échéance et à la diminution de la prime herbagère agri-environnementale (PHAE) (235 millions). Le recul de la PHAE est liée à un décalage de paiement de fin de gestion 2008 sur le début de l'année 2009.

A l'inverse, les autres mesures augmentent, en particulier les nouveaux dispositifs (33 millions après 11 millions).

La diminution des soutiens pour l'aménagement et la protection de l'espace rural (- 80 % à 37 millions) est essentiellement liée à la quasi-absence de paiements communautaires et nationaux pour l'axe 3 et l'axe Leader + du nouveau règlement de développement rural.

Les aides pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles (99 millions) **sont multipliés par 6,5**. Alors qu'en 2007 les dossiers en stock de la programmation 2000-2006 n'avaient pas été payés, ils l'ont été en 2008. En effet, dans le cas contraire, la part du financement FEADER revenait à l'Etat.

Les concours publics pour les activités hippiques (58 millions) **sont globalement stables** (+ 0,4 %). Ils concernent les financements pour les Haras nationaux (46 millions au titre de subventions pour charges de service public versées par le ministère de l'agriculture et 10 millions d'aides à la filière) et d'autres dépenses finançant l'action de structures nationales et des actions locales de développement de la filière équine.

Baisse des soutiens au secteur forestier

Les soutiens au secteur forestier (366 millions, dont 104 millions au titre du PDRH et des cinq programmes régionaux) diminuent de 3 %.

Le recul enregistré en 2008 est dû à celui des soutiens à l'amélioration de la gestion des forêts privées (98 millions), avec la diminution des paiements au titre du plan chablis mis en oeuvre après la tempête de 1999, et à la baisse des aides au développement économique de la filière forêt-bois (42 millions). Ces dernières sont destinées à améliorer la compétitivité économique de la filière et accroître la récolte de bois.

A l'inverse, les aides en faveur des actions de protection et de prévention de la forêt et celles de gestion du patrimoine forestier public progressent. Les premières (54 millions) ont contribué à réduire les surfaces détruites par les feux. Les secondes (171 millions) concernent essentiellement l'Office national des forêts, qui a reçu, quasiment comme en 2007, 142 millions de versement compensateur

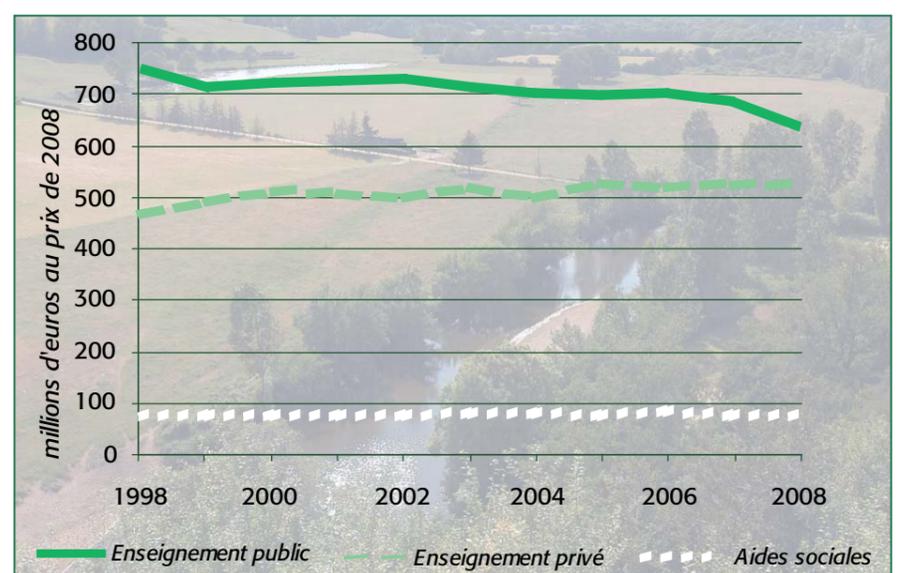
pour la gestion des forêts publiques ; le reste est affecté principalement à la reconstitution de ces forêts après les tempêtes de décembre 1999 et à la compensation de la hausse du taux de cotisation des pensions civiles des fonctionnaires de l'ONF.

Légère hausse des dépenses pour l'enseignement-recherche

En 2008, les concours publics à l'enseignement et à la recherche (2,3 milliards) augmentent de 2 %. Les financements sont répartis entre les trois pôles d'enseignement : technique, supérieur et formation continue (1,5 milliard) et le pôle recherche (799 millions). Les dépenses de l'enseignement technique reculent alors que celles de l'enseignement supérieur et de la recherche progressent nettement pour la deuxième année consécutive

A la rentrée scolaire 2008-2009, **l'enseignement technique agricole** a accueilli 171 139 élèves, 1% de moins qu'en 2007. Les crédits globaux à cet enseignement (1,2 milliard) baissent de 1 % : les soutiens aux établissements publics diminuent alors que ceux du privé progressent suite à un rattrapage de reports de charges (*graphique 4*).

4 - EVOLUTION DES CONCOURS PUBLICS À L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE



Les financements à l'enseignement public (636 millions) baissent de 4 %. Les dépenses salariales (437 millions) reculent de 7 % sous l'effet de la décentralisation des TOS alors que la charge des pensions (162 millions) augmente de 1 %.

Les crédits aux différentes actions pédagogiques (37 millions) augmentent de 4 %. Environ les deux tiers concernent la rémunération des assistants d'éducation (1 135 postes).

Les crédits consacrés à l'enseignement privé des deux formes d'établissements que sont le temps plein d'une part et le rythme approprié (avec les maisons familiales et rurales et l'Union nationale des réseaux d'éducation et de promotion) d'autre part progressent de 3 %. Ils s'élèvent à 521 millions dont 193 millions pour la prise en charge des salaires des établissements du temps plein et 328 millions pour le fonctionnement des deux formes d'établissements. Les dépenses salariales du temps plein augmentent de 2 % suite à l'application des mesures statutaires pour les enseignants contractuels (reclassement des agents de catégorie trois). La subvention de fonctionnement augmente de 3 % du fait de la revalorisation annuelle du coût moyen par élève qui entre dans la détermination de la subvention et d'un rattrapage dû au titre de 2007.

Les dépenses d'aide sociale pour les élèves de l'enseignement technique (76 millions) reculent globalement de 3%. La baisse résulte de celle de la dotation pour les bourses (- 5% à 74 millions) : d'une part, le versement effectué en 2007 était particulièrement élevé en raison d'un rattrapage de report de charges, d'autre part le nombre d'attributaires a baissé en 2008. A l'inverse, le fonds social lycéen augmente.

Les soutiens publics à la formation professionnelle (20 millions, dont 9 millions au titre du compte d'affectation spéciale (CAS) pensions) **fléchissent** de 4%. Hors CAS pensions, la baisse atteint 8%.

Les aides de l'Etat (17 millions) reculent de 9%. Elles concernent l'appui aux centres de formation continue et d'apprentissage ainsi que les stages préparatoires à l'installation.

Le financement européen augmente avec la mise en œuvre des nouvelles mesures du PDRH en faveur de la formation professionnelle des actifs agricoles.

A la rentrée 2008-2009, **l'enseignement supérieur** a accueilli 13 034 étudiants. Les effectifs baissent de 2% (- 3% pour le public qui représente 63% des inscrits en 2008, stabilité pour le privé).

En 2008, les concours publics à l'enseignement supérieur (234 millions) augmentent de 5%.

La hausse des soutiens est de 4% pour l'enseignement public (201 millions). Les dépenses salariales et les pensions (153 millions) progressent de 6%. Les moyens de fonctionnement et d'équipement (48 millions) reculent après une année 2007 marquée par d'importantes dépenses d'équipement en faveur de la construction et de la rénovation des bâtiments ainsi que leur mise aux normes de sécurité.

Pour les établissements sous contrat de l'enseignement privé, la dotation (24 millions) augmente de 12%. Cette évolution résulte de la forte croissance des crédits d'investissement.

Les aides en faveur des étudiants progressent en lien avec la hausse du nombre de bénéficiaires et la mise en œuvre de nouvelles mesures de revalorisation des bourses.

Les dépenses de recherche, développement et transfert de technologie (799 millions) **augmentent** de 6%. Les crédits abondés par le MAAP (104 millions) progressent de 11% et ceux du ministère chargé de la recherche (695 millions) de 6%.

Les moyens du ministère de la recherche concernent l'Inra (635 millions) et, dans une bien moindre mesure, le Cémagref et l'Afssa. Ceux du MAAP sont essentiellement mobilisés en faveur de l'Afssa (63 millions), du Cémagref et, pour des montants plus réduits, de l'Inra et des centres techniques.

Stabilité des dépenses des services généraux

Les dépenses de personnel et de fonctionnement des offices agricoles, du CNASEA et du ministère mobilisées pour la mise en œuvre de la politique agricole et forestière sont quasiment stables à 1,4 milliard (+ 0,7%). Les dépenses du ministère (81% de l'ensemble) progressent de 2%, tirées par le CAS pensions. Les moyens des offices et du CNASEA baissent de 5% du fait de la réorganisation des offices agricoles en vue de leur regroupement effectif en 2009.

Méthodologie

Les concours publics à l'agriculture consolident les dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole : dépenses du budget du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP), à l'exception de celles spécifiques à la pêche et à l'aquaculture, financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le MAAP, dépenses des budgets d'autres ministères pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du MAAP, dépenses du budget de l'UE dans le cadre de la PAC. Les aides des collectivités locales ne sont pas prises en compte.

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées auprès des organismes payeurs ; les flux internes entre le ministère et ces organismes sont éliminés.

Les aides et avantages fiscaux (tels les dégrèvements d'impôts fonciers) ne sont pas retracés, sauf lorsqu'il s'agit de subventions effectivement versées aux bénéficiaires pour réduire le coût d'acquisition de leurs approvisionnements.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale.

Pour en savoir plus

Ce document présente une analyse synthétique des concours publics à l'agriculture en 2008. Une présentation plus détaillée et des séries détaillées de données depuis 1991 peuvent être consultées sur le site internet du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche :

<http://agriculture.gouv.fr/> à la rubrique « Budget-Soutiens publics/Soutiens publics agriculture ».



SECRETARIAT GÉNÉRAL

SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES, SOCIALES ET LOGISTIQUES
Sous-direction des affaires budgétaires et comptables
Bureau de l'étude des concours publics à l'agriculture

Conception réalisation : atelier de reprographie du MAAP
SG/SAFSL/SDLP/BML

EVOLUTION DES CONCOURS PUBLICS À L'AGRICULTURE EN 2008

	2007	2008	2008 / 2007	Etat		UE	
				2008	2008 / 2007	2008	2008 / 2007
Agriculture et territoires ruraux	11 522,5	11 418,0	-0,9%	2 107,7	-2,4%	9 310,3	-0,6%
Marchés et revenus agricoles	9 359,4	9 338,2	-0,2%	857,4	-3,2%	8 480,8	0,1%
Régulation des marchés	799,4	640,8	-19,8%	150,3	-43,5%	490,5	-8,1%
Restitutions à l'exportation	258,5	211,4	-18,2%	0,0	//	211,4	-18,2%
Dépenses d'intervention	136,6	96,2	-29,6%	0,2	64,8%	96,0	-29,6%
Aides à l'écoulement sur le marché intérieur	123,2	90,5	-26,6%	0,0	//	90,5	-26,4%
Autres soutiens (adaptation des filières, apurement et taxes)	281,1	242,6	-13,7%	150,1	-43,5%	92,5	489,4%
Aides liées aux produits	2 643,1	2 703,1	2,3%	228,6	15,1%	2 474,5	1,2%
PMTVA	765,0	861,4	12,6%	165,5	70,5%	695,9	4,2%
PSBM	0,4	0,0	-105,0%	0,0	//	0,0	//
Prime à l'abattage	194,1	182,3	-6,1%	0,0	//	182,3	-6,1%
PBC	74,9	71,5	-4,6%	0,0	//	71,5	-4,6%
Aide compensatrice à l'hectare COP	1 074,5	1 107,7	3,1%	0,0	//	1 107,7	3,1%
ADL	0,1	0,0	-102,2%	0,0	//	0,0	-102,2%
Autres paiement directs liés aux produits	534,1	480,3	-10,1%	63,1	-37,9%	417,2	-3,5%
Maîtrise de l'offre	-294,1	-379,0	28,9%	46,0	14,1%	-425,1	27,1%
Aide au retrait des terres gel	20,7	10,9	-47,4%	0,0	//	10,9	-47,4%
Aide à la cessation d'activité laitière	35,6	45,8	28,6%	45,8	28,6%	0,0	//
Autres aides à la maîtrise de l'offre (arrachage vigne, verger et autre)	93,8	77,3	-17,6%	0,2	-95,0%	77,0	-13,5%
Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	-444,1	-513,0	15,5%	0,0	//	-513,0	15,5%
Paiements uniques	5 693,4	5 804,5	2,0%	0,0	//	5 804,5	2,0%
Organisation et modernisation des filières	94,5	122,2	29,4%	62,0	84,9%	60,2	-1,1%
Dynamique des filières de production (dont restructuration vignoble)	83,7	82,9	-0,9%	22,6	-0,4%	60,2	-1,1%
Dynamique des filières de commercialisation (actions de modernisation)	10,8	39,3	264,2%	39,3	264,2%	0,0	//
Actions de promotion et qualité des produits	77,9	88,8	13,9%	78,8	12,2%	9,9	29,6%
Aide alimentaire	86,4	75,8	-12,2%	9,7	-48,5%	66,2	-2,2%
Gestion des aléas de production et allègement des charges	258,8	282,0	9,0%	282,0	9,0%	0,0	//
FNGCA, Bonification prêt Calamité, Fac et agridif	157,6	90,7	-42,5%	90,7	-42,5%	0,0	//
Autres mesures	25,2	23,4	-7,3%	23,3	-7,4%	0,0	//
TIPP et TICGN	76,0	168,0	121,1%	168,0	121,1%	0,0	//
Développement rural	1 808,3	1 664,1	-8,0%	904,8	-4,1%	759,3	-12,2%
Installation et maîtrise des pollutions (Bonif, Dja, Pmpoa, Cte/Cad, Pmbe)	524,2	503,0	-4,0%	305,1	-11,7%	197,9	10,7%
Cessation d'activité en agriculture (IVD-Prétraite)	74,6	69,2	-7,3%	64,1	-1,3%	5,0	-47,6%
Compensation de handicaps naturels (ICHN et autres mesures)	535,0	517,6	-3,3%	233,1	-2,7%	284,5	-3,7%
Mesures agro-environnementales (PHAE-CTE/CAD)	414,1	380,2	-8,2%	173,6	-6,8%	206,7	-9,3%
Aménagement et protection de l'espace rural (DOCUP, leader plus...)	187,6	37,5	-80,0%	34,0	-2,2%	3,5	-97,7%
Transformation et commercialisation des produits agricoles (POA)	15,2	98,7	551,5%	37,1	144,6%	61,7	//
Activités hippiques	57,7	57,9	0,4%	57,9	0,4%	0,0	//
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	354,8	415,7	17,2%	345,5	5,0%	70,2	172,9%
Service public de l'équarrissage	177,2	182,0	2,7%	182,0	2,7%	0,0	//
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	177,6	233,7	31,6%	163,5	7,7%	70,2	172,9%
Forêt	376,1	365,9	-2,7%	308,3	-0,4%	57,6	-13,3%
Développement économique de la filière forêt-bois	47,2	42,5	-10,0%	35,7	-18,1%	6,8	87,8%
Gestion du patrimoine forestier public	165,6	171,3	3,4%	171,3	8,5%	0,0	//
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	109,9	98,2	-10,6%	61,6	3,8%	36,6	-27,6%
Prévention des risques et protection de la forêt	53,4	53,9	1,0%	39,6	-18,6%	14,3	204,8%
Enseignement et recherche	2 246,0	2 286,0	1,8%	2 283,5	1,7%	2,5	59,5%
Enseignement technique	1 250,6	1 233,3	-1,4%	1 233,3	-1,4%	0,0	//
Apprentissage, formation continue et autres	20,5	19,7	-4,0%	17,2	-9,4%	2,5	59,5%
Enseignement supérieur	222,6	234,3	5,3%	234,3	5,3%	0,0	//
Recherche, développement et transfert de technologie	752,3	798,8	6,2%	798,8	6,2%	0,0	//
Services généraux	1 404,5	1 413,9	0,7%	1 411,7	0,7%	2,1	-20,5%
Personnel	1 124,4	1 141,2	1,5%	1 140,5	1,4%	0,7	//
Autres frais de fonctionnement	280,2	272,7	-2,7%	271,2	-2,3%	1,5	-45,1%
TOTAL	15 549,1	15 483,8	-0,4%	6 111,2	-0,1%	9 372,6	-0,7%

Unité : million d'euros

Source : MAAP - SAFSL